

Annonces classées

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SEMIR
(1, rue du Village 78120 Rambouillet)

L'avis implique un marché public.
Objet : Marché de travaux de réflexion des parties communes d'immeubles appartenant à la SEMIR.
Procédure : Procédure ouverte
Forme de marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Réflexion des parties communes du 14 rue Antoinette Vernes F12.
Lot N° 2 - Réflexion des parties communes du 37 et 51 rue du Muguet L04.
Lot N° 3 - Réflexion des parties communes du 5 et 7 rue du Village et 7 et 17 rue du Muguet M01.
Lot N° 4 - Réflexion des parties communes du 67 rue Raymond Patenôtre P02.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (régime de la consultation, lettre d'invitation au document descriptif).
Remise des offres : 21/11/22 à 17h00 au plus tard.
Échéance de la publication : 17/10/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.marchespublics.info>

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société.
Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : BLEUZEN COUVERTURE
Siège social : 13, rue des Croûtes 28270 BREZOUËLES
Capital social : 2 000 Euros

Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous les pays : Travaux de couverture, d'entretien des toitures, de zincage, d'inox, de plomberie ainsi que la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, tous travaux de second œuvre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES, sous dissolution anticipée Monsieur BLEUZEN Stéphane Demeurant 13, rue des Croûtes 28270 BREZOUËLES a été nommé Gérant pour une durée illimitée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de CHARTRES
Date de signature des statuts : 19 Octobre 2022
Date de début d'activité : 20 Octobre 2022.
Pour avis, la Gérante,

CHARTRES TOURISME
SPL au capital de 300.000 euros
Hôtel de ville, place des Halles
28000 Chartres
RCS Chartres 879.896.447

AVIS DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES SUITE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL

Par délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2022, Chartres a désigné ses représentants supplémentaires au conseil d'administration.

Ont été désignés par l'instance délibérante de Chartres en tant qu'administrateurs : Mme JULY ET M. STANDAERT
Par délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2022, Chartres Métropole a désigné son représentant supplémentaire au conseil d'administration.
A été désigné par l'instance délibérante de Chartres métropole en tant qu'administrateur : M. GAULLIER.
Pour avis :

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE NATUP
Société coopérative agricole à capital variable
Basée sous le n° 11335
Siège social : 16 rue Georges Charpak
PRÉ Le Village
76150 MONT SAINT ANGNAN
RES ROUEN 775 701 097

AVIS DE CONVOCATION

CONVOCAZIONE AGLI ASSEMBLEES DI SEZIONE, AGLI ASSEMBLEES GENERALI ORDINARIE ET EXTRAORDINARIE PIENNERSE AGLI ASSAMBLI GENERALI DES GROUPES SPÉCIALISÉS BOVINS, OVINS ET LÉGUMES

Les Associés de la coopérative sont convoqués en assemblées de section pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Information des Associés sur le fonctionnement de la coopérative au cours de l'exercice 2021/2022 et discussion des questions portées à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires et extraordinaires plénières, savoir :

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Approbation du procès-verbal des assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 7 décembre 2021 ;
- Rapport du conseil d'administration aux associés sur la gestion de la coopérative et sur la gestion du groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, sur les comptes consolidés et sur les conventions soumises à autorisation préalable ;
- Examen, approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ; Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration ;
- Constitution de la variation du capital social au cours de l'exercice ;
- Approbation de l'allocation globale pour les indemnités compensatrices du temps passé des administrateurs ;
- Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs ;
- Approbation des conventions passées entre les administrateurs, certains associés et la coopérative ;
- Approbation des décisions prises par les assemblées des groupes spécialisés bovins, ovins et légumes ;
- Approbation et ratification des modifications apportées aux règlements intérieurs de la coopérative ;
- Colections syndicales ;
- Questions diverses et résolutions.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 14 des statuts de la coopérative ;
- Modification de l'article 39 §2 des statuts de la coopérative ;
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur le projet de fusion ;
- Lecture du rapport spécial de révision de la COAOF ;
- Lecture du rapport d'information du commissaire aux comptes sur le projet de fusion ;
- Examen et approbation de la convention d'apport fusion avec la Coopérative agricole BOHIPERCHE ;
- Constatation de la réalisation de l'apport-fusion, de l'augmentation de capital social et affectation du boni de fusion ;
- Modification des statuts de la coopérative eu égard à l'opération de fusion ;
- Modification des règlements intérieurs de la coopérative eu égard à l'opération de fusion ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2) Election des délégués de section aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires plénières :

Ces assemblées de section se tiendront aux dates et lieux suivants :

- Section NORD - le vendredi 18 novembre 2022 à 9 heures à HAUDRI-COURT(76390) - La Ferme de la Mare du Bois - Rue la Mare du Bois ;
- Section EST - le jeudi 24 novembre 2022 à 9 heures à ANET (28260) - Sallette Dinetum - Chemin des Corbières ;
- Section SUD - le mercredi 16 novembre 2022 à 9 heures à BERNAY (27300) - Salle Le Pail - 1 Boulevard Dubois ;
- Section OUEST - le lundi 21 novembre 2022 à 9 heures à BAONS-LE-COMTE (76190) - Salle de l'Aérodrome - Route de Cany ;

- Associés non coopérateurs (ANG) : le mardi 15 novembre 2022 à 10 heures sous-siège social à MONT SAINT ANGNAN (76150) - 16 Rue Georges Charpak

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires plénières des délégués élus par les assemblées de section se tiendront au ZEMITH - 44 Avenue des Carrières au GRANDQUEVILLY (76120), le vendredi 9 décembre 2022 à 10 heures sur l'ordre du jour prévu ci-dessus pour les assemblées de section ou point 1).

Les Associés auront la faculté de prendre connaissance, à partir du 15ème jour précédant chaque assemblée de section au siège social de la coopérative ou au centre administratif de leur région du rapport du conseil d'administration aux associés, des rapports des commissaires aux comptes, du document prévu au III de l'article L521-3-1 du code rural et de la pêche maritime, des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport sur la gestion du groupe, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, du texte des résolutions proposées aux assemblées, des projets de modification des règlements intérieurs, et plus généralement de tous documents juridiques légalement dus.

La coopérative mettra également à la disposition des Associés, au siège social, un mois avant l'Assemblée Générale Extraordinaire et le 9 décembre 2022, les documents suivants : le projet de fusion, le rapport spécial de révision, le rapport d'information du Commissaire aux Comptes sur le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices, le texte des résolutions proposées et les projets de modifications des statuts et des règlements intérieurs.

Par ailleurs, les associés membres de la Section Bovine, de la Section Ovine et de la Section Légumes de la coopérative sont convoqués à l'Assemblée annuelle de leur groupe spécialisée qui se tiendra :

- Assemblée du groupe spécialisé Bovins : le mardi 15 novembre 2022 à 10 heures au NEUBOURG (27110) - Salle du Haut Phare - Rue Jean de la Fontaine ;
- Assemblée du groupe spécialisé Ovins : le mardi 15 novembre 2022 à 14 heures au NEUBOURG (27110) - Salle du Haut Phare - Rue Jean de la Fontaine ;
- Assemblée du groupe spécialisé Légumes : le lundi 21 novembre 2022 à 14 heures à BAONS-LE-COMTE (76190) - Salle de l'Aérodrome - Route de Cany.

Le conseil d'administration.

roulera à la mairie de Bèville-le-Comte du lundi 17 octobre 9h au samedi 19 novembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- lundi 17 octobre 2022 de 14h à 17h
- vendredi 28 octobre 2022 de 9h à 12h
- mercredi 9 novembre 2022 de 9h à 12 h
- samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la communauté de communes (www.porteseureliennesidf.fr) et celui de la commune de Bèville-le-Comte (www.bevillelecomte.com). Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de consulter le dossier en mairie de Bèville-le-Comte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bèville-le-Comte ou 1, place de la mairie - 28200 Bèville-le-Comte ou par courriel à l'adresse : plus.beville@porteseureliennesidf.fr

Portes Eureliennes d'Île-de-France communauté de communes

AVIS

Modification du PLU des Quatre Vallées

Par arrêté n°2022_003 en date du 7 janvier 2022, la communauté de communes a prescrit la modification du PLU des Quatre Vallées ayant pour objet les points suivants :

- Motif n°1 - bande de constructibilité et cas particuliers
- Motif n°2 - précisions quant à l'alignement des voies
- Motif n°3 - surface totale des annexes
- Motif n°4 - les matériaux de toiture des annexes visibles
- Motif n°5 - l'aspect bois sur les annexes
- Motif n°6 - pentes de toiture des annexes
- Motif n°7 - différenciation des annexes
- Motif n°8 - surface des extensions d'habitation
- Motif n°9 - ajout ou levage
- Motif n°10 - précisions vis à vis du retrait des poteaux
- Motif n°11 - suppression d'une disposition sur les façades
- Motif n°12 - dérogation aux projets d'intérêt général
- Motif n°13 - opposition à l'article L151-21
- Motif n°14 - disposition particulière sur la hauteur du fatage
- Motif n°15 - mise en cohérence de l'Ordr du Site EXACOMPIA
- Motif n°16 - erreur matérielle à Saint-Laurent-L'Église
- Motif n°17 - erreur matérielle à Saint-Lucien
- Motif n°18 - erreur matérielle à Choudon
- Motif n°19 - erreur matérielle à Choudon
- Motif n°20 - erreur matérielle à Choudon
- Motif n°21 - erreur matérielle à Nogent-le-Roi
- Motif n°22 - erreur matérielle à Senantes
- Motif n°23 - ajouts de deux emplacements réservés à Bréchamps
- Motif n°24 - ajouts de deux emplacements réservés à Saint-Laurent-L'Église

Par délibération n°2022-0917en date du 15 septembre 2022, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition au public. A cet effet, un dossier ainsi qu'un cahier d'observations sont mis à la disposition du public du lundi 17 octobre au vendredi 21 novembre 2022. Pendant toute cette période, le dossier pourra être consulté au siège de la communauté de communes des Portes Eureliennes d'Île-de-France et a minima dans les mairies de Nogent-le-Roi (Hôtel de Ville, 1 rue Porte-Chartraine) et de Faverolles (Hôtel de Ville, 10 route de Rambouillet), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les dossiers seront accompagnés d'un registre permettant au public de consigner toute remarque ou observation.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la communauté de communes : <http://www.porteseureliennesidf.fr>. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Communauté de communes des Portes Eureliennes d'Île-de-France
6 place Antoine Brind
28200 Epemon

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES	EMPLOIS
ACHATS VÉHICULES DIVERS	DEMANDES EMPLOI

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 200€, avec l'achat, sans contrôle technique, même hors service. **AUTIA FRANCE**, tél. 06.65.90.31.07. 113262

RECHERCHE TOUS TYPES de camping-car + camion magasin, de 1990 à 2015, + véhicules, + utilitaires à partir de l'année 2000, avec ou ss CT, paiement comptant, me déplace 7/7 jrs. AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47, sk. 49327808 117165

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, répose, remplacement carrelage et volet en laque ou peinture, ratiocissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. Tél. 06.37.10.60.21. (Ri-charc). 123041

VOTRE VÉHICULE

L'ÉCHO
SA à Conseil d'Administration au capital de 750.000 €

Présidente-Directrice générale, Directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE**
Rédacteur en chef : **M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire : **S.A. LA MONTAGNE** au capital de 609.996,07 € - RC 856.200.159
Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - ISSN : n° 0762-2910
SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88
IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdais, 89000 Auxerre

1 - PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :
1) Publicité commerciale. - Tél. 02 37 88 88 75.
2) Publicité annonces. - Tél. 04.73.17.30.30.
3) Annonces officielles. - Tél. 04.73.17.31.27.
4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.
5) Avis d'obituaires. - Tél. 04.73.17.31.41.

**2 - PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Mural - CS 81724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.**

CentreFrance ACPM

Journal enregistré sur le papier majoritairement produit en France à partir de fibres recyclées à hauteur de 90 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'empreinte carbone des eaux est de 0,11 kg/d de papier.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email